



**LIVRET D'ACCUEIL
DES APPRENANTS
EN SITUATION DE HANDICAP
AU
POLE DE FORMATION PASTEUR**

Table des matières

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?.....	2
QUI M'ACCOMPAGNE ?.....	3
COMMENT SE DERoule MA FORMATION ?.....	3
LES OUTILS MIS A MA DISPOSITION.....	4
CONTACTS UTILES.....	4

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant, sont accompagnés tout au long de leur formation, en CFA comme en entreprise.

Le Pôle de formation Pasteur s'engage ainsi, pour tout stagiaire présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins,*
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation,*
- Faire le lien entre les différents acteurs de la formation,*
- L'accompagner dans ses démarches (demande aménagement pour examen, ...)*

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de notre formation, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mise ne place, que vous pourrez aussi retrouver dans votre livret personnalisé qui vous accompagnera tout au long de votre parcours de formation.

Enfin, vous y retrouvez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Est considéré comme handicap

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;*
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ;*
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.*

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous transmettre un document officiel attestant de votre

Date de mise à jour : 26/12/2023

situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous retrouvez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

Lors de votre 1^{er} entretien avec le référent handicap du Pôle de formation Pasteur, il vous sera demandé l'un de ces documents afin de définir les aménagements dont vous auriez besoin :

- RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques,
- AAH : délivrée par la CDAPH (Commission des Droites et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources,
- ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). L'affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

QUI M'ACCOMPAGNE ?

Vous disposez au sein du Pôle de formation Pasteur d'une référente handicap et référente vie scolaire, placées sous la responsabilité de la directrice adjointe.

Mme Coralie Godin : assistante.vie.scolaire@cfpast.com

Mme Elodie Tissier Ferraz : e.ferraz@cfpast.com

Leur mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs du Pôle de formation Pasteur : équipe administrative, équipe pédagogique, ...

Elles sont vos interlocuteurs privilégiés dans vos démarches et font en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

COMMENT SE DERoule MA FORMATION ?

Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein du Pôle de formation Pasteur. Il vous suffit de l'indiquer au

moment de votre 1^{er} entretien avec un conseiller formation, ce dernier en informera le référent handicap de l'établissement.

Dès l'instant que le référent handicap est informé de votre situation, il convient avec vous d'une date de rendez-vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de votre 1^{er} entretien avec le référent handicap du Pôle de formation Pasteur, ce dernier déterminera, avec vous, les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, le référent handicap reste à votre écoute et vous propose des RDV réguliers.

Il assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs du Pôle de formation Pasteur.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

LES OUTILS MIS A MA DISPOSITION (cf livret accueil de rentrée)

La plateforme Moodle E Pasteur est disponible en ligne et vous permettra de consulter les supports de cours en ligne et facilite la communication interne. Vos accès vous seront communiqués le jour de la rentrée.

CONTACTS UTILES

Mme Coralie Godin : assistante.vie.scolaire@cfpast.com

Mme Elodie Tissier Ferraz : e.ferraz@cfpast.com